



## Séminaire « Soutenabilités » - Cycle 2

« Faire face aux crises : quelles politiques publiques de l'espace au prisme des soutenabilités ? »

Synthèse des échanges – 13 octobre 2021

### Introduction – Les crises révélatrices d'instabilités spatiales

**Magali Reghezza-Zitt**, géographe à l'ENS et membre du Haut Conseil pour le Climat (HCC), débute cette séance par la caractérisation des termes de crise et d'espace. Les crises sont des moments particuliers de l'histoire d'un territoire ou d'une société, qui perturbent ces derniers de façon plus ou moins brutale et les mettent en péril. Révélatrices de vulnérabilités, qui les nourrissent et leur permettent d'exister, elles appellent à transformer en profondeur nos modèles d'organisation. **Les crises peuvent se décomposer en plusieurs phases** : tout d'abord l'événement déclencheur (un choc brutal comme une catastrophe naturelle ou une pression lente comme une crise économique ou sanitaire), le temps de l'urgence absolue, où on s'emploie à protéger les populations et éventuellement les biens, le temps de la déstabilisation, puis du redémarrage et de la sortie de crise. Ces phrases peuvent se succéder ou se superposer, avec parfois des retours en arrière. Une crise ne débouche pas forcément sur un effondrement du système, elle peut juste provoquer une déstabilisation temporaire, relativement courte, quand elle est bien gérée.

**Ces crises sont datées et situées dans l'espace.** Cet espace n'est pas neutre dans nos rapports sociaux. C'est à la fois un support et un medium de notre action sur le monde. Il se caractérise par trois dimensions : sa matérialité (caractéristiques biophysiques, infrastructures construites, bâti), ses fonctions (productif, récréatif, l'espace peut être polyfonctionnel ou spécialisé) et sa structuration (répartition des hommes, des biens, des infrastructures). **Chaque espace est approprié, à la fois politiquement et symboliquement.** Politiquement puisque l'espace est une surface sur laquelle les pouvoirs exercent leur domination. Symboliquement et subjectivement puisque nous y projetons nos identités plurielles, nous lui assignons des fonctions, des récits. Quand nous abordons le cadre de la résilience, les trois dimensions de l'espace sont concernées. Il existe une tension entre la continuité permanente portée par la résilience et le besoin d'intégrer le changement, y compris parce que les systèmes sociaux et territoriaux changent en permanence, de manière plus ou moins visible. Face aux défis actuels de la crise écologique et sanitaire, il est nécessaire d'engager **un changement profond et structurel, à l'opposé d'une tendance à la résilience souhaitant faire primer la continuité, le « business as usual ».** Il s'agit alors de se demander comment il est possible de construire un projet de transition soutenu par une majorité, en engageant des transformations structurelles profondes mais en les rendant aussi soutenables et supportables. Magali Reghezza-Zitt conclut son

propos liminaire par une assertion qui sera reprise par les différents intervenants : **pour durer il faut changer.**

## **Table ronde 1 : Nos “territoires” vulnérables ? Repenser les politiques publiques de l’espace à partir de deux études de cas.**

### **Première étude de cas : l’Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier**

La première étude de cas porte sur le renouveau du bassin minier français, en réaction à une crise industrielle, économique et sociale provoquée par le déclin de l’exploitation charbonnière. Une mission interministérielle a été confiée à **Jean-Louis Subileau**, urbaniste et directeur de la société « Une fabrique de la ville », de déterminer une stratégie et un programme d’actions et d’opérations susceptibles de répondre aux graves difficultés de ce territoire, notamment en matière de rénovation de l’habitat minier (70.00 logements). Ceci a donné lieu à un rapport puis à la mise en place de l’Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM). **Cet engagement s’inscrit dans un territoire de 2000 kilomètres carrés, et 1.200.000 habitants, indissociable du mode de production qui a transformé le paysage et la structure urbaine** en archipel. Le rapport pointe le besoin de corriger le manque d’interface existant entre les parties prenantes (bailleurs sociaux, collectivités locales, entreprises par exemple) et la nécessité d’avoir une **vision transversale traduite en « grappes de projets » associant la réhabilitation du patrimoine minier (classé à l’UNESCO) à une politique des centres-villes et à des actions fortes dans le domaine de la formation et de l’emploi. En particulier, l’intervention sur les cités minières** doit être conçue comme un projet urbain et social global et pas seulement comme un chantier de rénovation thermique des logements. Une recommandation du rapport concerne la gouvernance, incitant l’Etat à considérer le bassin minier non comme un tout, mais comme deux grands bassins de vie (le Valenciennois à l’Est et le bassin minier du Pas de Calais à l’Ouest) et à faire pression pour que les collectivités territoriales s’unissent dans ce cadre en entités fortes, le Pôle métropolitain de l’Artois (3 communautés d’agglomération, 800.000 habitants) pouvant devenir une communauté urbaine unie avec des moyens d’ingénierie renforcés.

**Thérèse Placek**, directrice de projet pour l’ERBM détaille la mise en œuvre de cet engagement, rendu effectif en 2018. En termes de gouvernance, une équipe ad hoc de directeurs de projet a été créée autour d’un délégué interministériel, avec pour objectif de définir des plans d’actions fédérant tous les signataires et leurs opérateurs. Concernant le programme de rénovation intégrée des cités minières, un corpus méthodologique a été constitué afin d’aborder chaque projet dans sa globalité et de répondre au plus près du diagnostic posé préalablement à la signature de l’ERBM : **apporter de la transversalité dans les réflexions, créer un espace de travail commun, agir à la fois sur les volets urbain, logement minier, et volet social.**

Pour **Laïla Jrondi**, l’ERBM est une **opportunité pour faire émerger des projets de renouvellement urbain et opérer une remise en activité des cités minières et des territoires précarisés** sur le territoire de la communauté d’agglomération<sup>1</sup>. Une ingénierie a été structurée à l’échelle du territoire afin de prendre en main ces projets puis d’élaborer un programme d’action qui se décline pluriannuellement, prenant en compte une multitude de sujets (rénovation des logements, mobilité,

---

<sup>1</sup> 29 cités minières ont été ciblées au sein de cette communauté d’agglomération

requalification urbaine, etc.). Si l'ERBM est pour la directrice du renouvellement urbain de la Communauté d'agglomération une chance pour Lens-Liévin de concrétiser une remise en attractivité de poursuivre la mutation du territoire, **le poids financier et opérationnel de la mise en œuvre est néanmoins extrêmement lourd** : les partenariats financiers ne sont pas arrêtés sur certains volets et les collectivités territoriales ne sont pas en mesure de porter les projets sans accompagnement.

Les différents intervenants insistent sur **les dimensions de cohérence et de confiance, désormais nécessaires afin d'accomplir la mise en œuvre du projet**. En effet, les ambitions de l'ERBM sont nées de la convergence d'acteurs qui ont élaboré ensemble des principes et une vision pour ce territoire. La confiance doit être restaurée entre les parties prenantes et les moyens être mobilisés de façon substantielle et convergente. Ces projets, qui ont fait l'objet d'une association des citoyens dans un cadre de co-construction, doivent être déployés, or, le manque de moyens et l'incapacité de déclencher des déclinaisons opérationnelles entravent cette mise en œuvre. Ainsi, si des progrès ont été effectués, il demeure une nécessité d'investissement considérable. En outre, selon Jean-Louis Subileau, la transformation du bassin minier ne bénéficie plus de portage politique national suffisant. **Il y a une véritable nécessité de réaffirmer un engagement pluriannuel de l'État afin de rétablir la confiance entre les parties prenantes.**

### Seconde étude de cas : Quartier Matra - Romorantin

Patrick Soulé et Eric Daniel-Lacombe présentent un second exemple, axé sur les vulnérabilités du territoire face aux crises écologiques. Le quartier Matra à Romorantin est en effet vulnérable à la montée des eaux. **Patrick Soulé**, directeur adjoint de la Direction générale de la prévention des risques (DGPR), introduit cette étude de cas en précisant que **la multiplication de la fréquence et de l'intensité des risques naturels impose la conception de constructions résilientes face au risque, notamment celui d'inondation**. Il s'agit d'un travail de gestion de la crise, de résilience mais également de prévention et de réduction des risques en amont, qui est le parti de la DGPR. Par conséquent, l'Etat a un rôle à jouer dans la gestion et la prévention des crises écologiques.

**Éric Daniel-Lacombe**, architecte, présente la solution choisie pour la réhabilitation du quartier Matra à Romorantin. À la suite de la fermeture de l'usine Matra en 2004, la mairie ambitionne de transformer cette friche industrielle en nouvelle cité. Le concours d'architecture, remporté par Eric Daniel-Lacombe est dans un premier temps centré sur des problématiques patrimoniales (préservation des bâtiments de l'usine, dont certains sont classés). La vulnérabilité de l'espace n'est révélée qu'en 2009 lorsque les services de l'Etat envisagent un plan de prévention des risques d'inondation, contrecarrant l'habitabilité du site, désormais zone inondable. **Après de nombreuses discussions entre les parties prenantes (mairie, services de l'État, citoyens), sécurité des habitants et régulation naturelle ont pu être conciliées grâce à la conception d'un quartier laissant passer l'eau en cas de crue**. Cet espace est devenu un lieu d'acculturation afin de préparer les populations à s'adapter à cette crise. Eric Daniel-Lacombe dessine donc des abris ouverts, moins étanches, des passerelles et des bassins de rétention qui permettent aux habitants d'observer la montée des eaux et de prendre des décisions en toute sécurité. La conception du quartier a fait ses preuves en 2016 lorsque la rivière afférente est entrée en crue : les logements n'ont pas été inondés et l'eau s'est retirée bien plus vite que d'autres quartiers à proximité. **La régulation naturelle est une piste à privilégier aujourd'hui, qui n'est pas synonyme d'interdiction de transformation architecturale et urbaine, mais d'une transformation globale. L'architecture doit évoluer, considérer ces abris**

**ouverts comme des solutions afin de dépasser les blocages et de proposer des alternatives soutenables.**

Patrick Soulé ajoute que ces transformations doivent se refléter dans les politiques publiques. Le projet d'Éric Daniel-Lacombe révèle une transformation du rapport au risque : la multiplication des événements climatiques transforme l'architecture et les solutions proposées. **Puisque les catastrophes naturelles et industrielles se répètent, il est nécessaire de changer le regard des citoyens sur le risque, afin de l'intégrer et d'augmenter notre résilience.** Un rapport a été confié à Fred Courant par le ministère de la transition écologique afin de capitaliser sur la connaissance du risque et l'amélioration de la culture du risque qui permettra aux citoyens d'adopter les bons comportements en cas de catastrophe. Pour atteindre cet objectif, élus, collectivités et services de l'éducation nationale peuvent être mobilisés. Éric Daniel-Lacombe s'emploie à former une nouvelle génération d'architectes sensibles à cette culture du risque, instruits sur le travail d'anticipation nécessaire qui permet d'améliorer la résistance de la société dans l'après-crise. Son travail à Romorantin, mais aussi dans la vallée de la Roya et de la Vésubie le conduit cependant à observer une volonté de retour à la situation d'avant-crise, notamment par les élus des territoires sinistrés, et non d'une transformation de l'espace afin de le rendre plus résilient et soutenable lors des crises futures.

**Réinterroger les enjeux et les concepts, notamment celui de résilience, à l'aune des retours d'expérience**

Magali Reghezza-Zitt clôture cette première table ronde en revenant sur les caractéristiques des deux études de cas présentées par les intervenants. **On a d'un côté une crise brève à Romorantin, de l'autre une crise longue et fortement destructrice dans le bassin minier.** Dans les deux cas, la crise est devenue une opportunité pour transformer le territoire : réappropriée *ex post* par les acteurs du bassin minier, elle a été anticipée dans le quartier Matra. L'un des points communs est le récit autour de la crise, qui n'est pas considérée comme une parenthèse dans l'histoire d'un territoire qu'il faut effacer pour effectuer un retour à ce qu'il y avait avant, mais comme une perturbation, constitutive du territoire, qui réoriente sa trajectoire tout en s'intégrant dans son identité. **Ces récits sont mobilisateurs, ils permettent d'identifier les points de rupture et de mettre en avant les capacités de résilience d'un territoire, ses facultés d'innovation, sa capacité à se réinventer pour durer.**

Magali Reghezza-Zitt note que la notion de transformation de l'espace, matérielle comme structurelle et fonctionnelle a été abordée dans les deux études de cas. Le cas du bassin minier est à cet égard exemplaire, puisqu'il montre également un processus de transformation des relations entre acteurs, qui montre que le territoire n'est jamais figé. Les trajectoires de résilience ne peuvent en outre pas être uniquement pensées à partir de la crise. Elles sont également contraintes par d'autres dynamiques plus ou moins visibles, comme le vieillissement de la population, les changements politiques, les contextes macro-économiques. **Il revient cependant au politique de composer avec les spécificités des territoires dans le but de proposer une vision soutenable à long terme, de porter un projet en posant le diagnostic, en traitant la crise, mais aussi en engageant les transformations structurelles nécessaires.** Une tension réside cependant entre la succession d'événements qui frappent un territoire et la durée de réalisation du diagnostic et de mise en œuvre des préconisations, sachant que l'évolution des législations, des contextes financiers, des jeux d'acteurs sur les territoires induisent forcément des incertitudes. **La question de la continuité des**

**politiques publiques et du portage politique se pose, pour garder le cap et adapter les actions en fonction des évaluations.**

La question de la gouvernance entre les parties prenantes a enfin été abordée. **Bien que nécessaire, cette gouvernance ne peut cependant pas se substituer au gouvernement, c'est-à-dire à un projet stratégique, incarné politiquement.** La subsidiarité est nécessaire afin de répartir la charge efficacement entre État et collectivités territoriales, en attribuant le pouvoir d'agir (et pas seulement les responsabilités et les coûts) aux bons échelons. La structuration de l'action publique demeure problématique car **la grande hétérogénéité des territoires demande une montée en compétences des agents qui se heurte souvent à un manque de stabilité et de financements.** Si la crise du covid a contribué à révéler des compétences et savoir-faire acquis par les collectivités territoriales en termes de résilience, des faiblesses ont également été remarquées, en lien avec les vulnérabilités, souvent structurelles, des territoires. On ne rappellera jamais assez que les crises ne se succèdent pas mais se cumulent, elles ne provoquent pas les fractures, elles les révèlent et les aggravent, elles sont des catalyseurs des fragilités déjà présentes. On ne peut pas faire porter la résilience uniquement sur les individus ou le local. Il convient aussi de prendre en compte les ressources disponibles (humaines, financières, socio-économiques, sociales, etc.) et les contextes macro (politiques, culturels, économiques). La résilience est de fait dynamique : les capacités de résilience évoluent en permanence.

**Il est enfin nécessaire d'intégrer des logiques préventives et anticipatives, plutôt que de se contenter de réagir au coup-par-coup.**

## **Table ronde 2 : Vers un nouvel aménagement du territoire : quelles échelles, outils et acteurs pour une approche soutenable et renouvelée de l'espace ?**

Pour comprendre la diversité des réalités que recoupe la notion de crise et élaborer des politiques publiques de l'espace soutenables, **François Philizot**, préfet et président du Conseil d'Orientation de l'Observatoire des territoires, ouvre la seconde table ronde sur la nécessité de **penser l'articulation des échelles, territoriales et temporelles, et des compétences, ainsi que l'intégration du temps long dans le temps court.**

La diversité des échelles a pu être illustrée avec les deux études de cas présentées en début de séance. La crise qui a frappé le bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais est ainsi issue de risques technologiques et industriels qui ont entraîné une **déstabilisation du modèle économique et social**, rendant nécessaire la **recomposition du territoire**. La crise et sa résolution doivent alors s'inscrire dans une temporalité plus longue, afin de sortir des considérations de l'ordre de la géographie purement physique pour se concentrer sur les conséquences sociales qui résultent d'un tel changement. L'origine de la crise dans le quartier Matra à Romorantin était quant à elle d'ordre économique avec la fermeture de son usine, et d'ordre naturel puisque le quartier se situait en zone inondable. L'exemple de Romorantin où les inondations représentent un risque permanent met également en exergue le **besoin d'intégrer le temps long dans les politiques publiques de l'espace** et de ne pas considérer la gestion de crise comme seule réponse à une situation d'urgence.

Face à la **diversité des crises**, M. Philizot insiste ensuite sur la **pluralité des compétences requises pour y répondre**. La commune et les services de l'Etat ont ainsi été mobilisés pour résoudre la crise à

Romorantin, via l'élaboration d'un plan de protection des risques d'inondations contre les crues de la Sauldre ou en termes d'architecture, tandis que la gestion de la crise dans le bassin houiller du Nord-Pas-de-Calais a progressivement évolué, passant d'une gestion de l'Etat central qui favorisait la mise en place d'usines du secteur automobile pour assurer la reconversion du tissu économique, à une gestion par les collectivités locales après l'évolution de la SOGINORPA et le transfert du patrimoine immobilier des Houillères sous des enjeux sociaux et de recomposition de la ville.

La nécessité de **travailler sur la connaissance, son objectivation et son partage** apparaît également comme un levier majeur pour une approche soutenable de l'espace. Il s'agit de connaître et de maîtriser les dynamiques de son environnement pour apprécier les enjeux du changement climatique, des risques d'inondations ou l'évolution des sols. Puisque la parole publique ne suffit pas à fonder seule une politique de l'espace soutenable, il s'agit de **diffuser les connaissances à l'ensemble des acteurs**, de ne pas se restreindre aux cercles purement administratifs et institutionnels dans une logique de co-construction des politiques, des règles d'organisation de l'espace afin de **créer une conscience collective** et une **culture commune du risque** avec l'ensemble des membres de la société.

**Serge Bossini**, président du Conseil scientifique et technique du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est ensuite revenu aux fondamentaux, c'est-à-dire à l'espace habité et aux conditions d'habitabilité. Pour aborder la question sous le prisme des soutenabilités, **il interroge plus spécifiquement la manière de rendre de nouveau habitables des espaces qui l'étaient et ne le sont plus**. Un endroit peut d'abord cesser d'être habitable en raison de **l'évolution de ses caractéristiques biophysiques**, après par exemple des inondations à répétition, le changement climatique ou l'épuisement de certaines ressources ; ou encore après une **modification des caractères humains**, comme le retrait de service de l'emploi que peut illustrer le départ en retraite d'un médecin généraliste. Enfin, la **modification des normes sociales d'habitabilité** joue un rôle important, avec l'évolution des normes réglementaires ou des imaginaires associés à certains espaces.

Un espace habitable peut ainsi être défini comme une configuration relativement stable entre des aménités biophysiques (de ressources, du climat), une organisation de la société locale avec sa propre culture du risque, le tout intégré dans un ensemble plus vaste où les décisions de localisation des entreprises, d'investissement du capital ou des normes réglementaires sont prises. Néanmoins, la **pérennité d'un espace habitable réside dans sa capacité à se transformer**, et M. Bossini évoque **plusieurs freins dans la conception de l'espace habitable en tant que système dynamique**.

Le premier concerne notre **modèle économique d'aménagement urbain** actuel basé sur la rente foncière, le deuxième l'**uniformisation des pratiques et des normes en matière d'enseignement**, et le troisième l'**aménagement de l'espace pensé en enclos, sous forme de conquête et d'imperméabilisation**. Ainsi, si rendre un espace habitable peut usuellement signifier le rendre viable, la notion d'habitabilité et les imaginaires qu'elle invoque ainsi que le besoin de solliciter des sphères qui vont au-delà des caractéristiques géophysiques ou biophysiques des espaces, doivent primer dans la pratique des aménageurs. Puisque la construction est souvent moins onéreuse que la réhabilitation des espaces existants, une réflexion autour du modèle économique est également nécessaire. L'élargissement du fonds Barnier à la contribution de l'aménagement, l'objectif de Zéro

Artificialisation Nette présent dans la loi Climat et résilience ou encore la valorisation du préventif sur le curatif sont autant d'outils pour faire advenir des politiques de l'espace durables.

**Olivier Bouba-Olga**, chef de service études et prospective au sein de la direction de l'intelligence territoriale et de la prospective de la région Nouvelle-Aquitaine, est ensuite revenu sur les **changements induits par les crises dans les dynamiques territoriales**, le premier étant **l'évolution des représentations des acteurs**. Le modèle de développement métropolitain selon lequel l'avenir économique de la France repose sur les métropoles les plus compétitives qui, par une logique de ruissellement, permettront aux autres territoires de se développer rendant l'aménagement du territoire superflu a ainsi été remis en cause après la crise des Gilets jaunes. Il s'agit ensuite de savoir si la reconsidération du modèle dominant est ponctuelle, ou si la volonté de généralisation d'un nouveau modèle à l'ensemble du territoire sera plus forte que la nécessaire prise en compte de la diversité des contextes territoriaux qui appelle à des réponses sur mesure.

Pour **sortir de la logique du modèle et agir de manière adaptée aux problématiques territoriales**, la connaissance des phénomènes en cours représente pour lui aussi un enjeu majeur. Le rôle des chercheurs, des régions est dans cette perspective de proposer un **discours de la méthode**, sur la manière d'étudier et d'analyser les différents contextes territoriaux et leurs vulnérabilités. Il est ainsi possible de **partir d'analyses thématiques**, comme la question du chômage, pour ensuite **identifier des territoires à enjeux**, réfléchir aux indicateurs à mobiliser et récolter les données nécessaires à une analyse quantitative afin de cibler au mieux les territoires concernés. Émerge alors le **caractère multifactoriel des problèmes et des réponses qui doivent y être apportées**. Si l'exemple du chômage met ainsi en exergue le manque de formation des travailleurs, d'autres problématiques telles que les difficultés de mobilité, de logement, de rémunération ou encore de garde d'enfants ne doivent pas être occultées. Apparaît alors un rôle à jouer dans la résolution de la crise pour un ensemble d'acteurs, à différentes échelles et ce dans une logique de coopération qui doit prévaloir sur la logique de concurrence qui domine aujourd'hui.

La question du rôle de nos **infrastructures**, de leur pertinence, de leur pérennité et de leur adaptabilité a ensuite été posée. Pour Serge Bossini, un frein à une gestion soutenable des infrastructures repose sur leur **manque d'adaptabilité** une fois mises en place. Le vieillissement des infrastructures existantes et la perte d'habitabilité qui l'accompagne questionne quant à lui l'infrastructure non seulement comme un **objet physique** mais aussi comme un **objet socio technique** avec le corps de fonctionnaire qui devra en assurer la maintenance et la pérennité, et met en lumière le **besoin de l'expertise** pour mener des politiques de l'espace durables. L'expertise technique évoquée est alors celle des ingénieurs, mais pour M. Philizot elle doit aussi être celle des collectivités publiques et de l'Etat.

Les intervenants ont enfin délibéré sur **l'échelle la plus adaptée pour mener une politique de gestion de l'espace soutenable**. M. Philizot évoque un point d'équilibre à trouver entre **des lignes directrices et des outils nationaux** qui doivent être approuvés par tous, et la **différenciation territoriale** que requiert la résolution d'une crise sur un espace précis. L'exemple de la prévention des inondations met ainsi en exergue le besoin de prendre en compte la géographie physique particulière d'un territoire mais également de l'inscrire dans un contexte historique qui lui est propre. Si Olivier Bouba-Olga partage l'idée du besoin de différenciation territoriale, il évoque les **problèmes d'équité** qui peuvent accompagner une telle approche puisque la résolution des crises

dépend alors des compétences des acteurs locaux, de la qualité de la gouvernance ou encore de la relation entre le secteur public et privé. Ce problème émerge de nouveau quand il s'agit pour les collectivités de répondre à des appels à projets, outil clé des politiques territorialisées. Serge Bossini revient quant à lui sur **l'importance des modèles économiques**, avec la tension qui peut émerger entre par exemple un diagnostic local et une fixation des prix de la terre agricole à un niveau national.

Par ailleurs, **insister sur la différenciation des problèmes et donc des réponses ne permet pas de résoudre des problématiques plus génériques**, comme la discrimination à l'embauche vis-à-vis des personnes étrangères pour reprendre l'exemple du marché du travail, qui nécessite des réponses de l'Etat central. Le **problème de coordination entre les politiques de l'Etat et des collectivités**, et de la **multiplicité des moyens qui existent**, est de nouveau souligné. L'équilibre entre les approches locales et le fonctionnement des grands mécanismes de solidarité (action cœur de ville, fonds Barnier) apparaît alors comme essentiel pour M. Philizot dans la volonté de fluidifier les systèmes et de permettre une coordination optimale de l'action publique.

## Conclusion

Magali Reghezza-Zitt revient sur les différents éléments qui doivent être pris en compte pour concevoir des politiques publiques de l'espace soutenables :

- Le premier élément concerne les **temporalités de l'action publique**. Il s'agit en effet de sortir de la recherche effrénée de nouveaux dispositifs, pour rendre pertinents et performants ceux déjà existants, de laisser aux acteurs locaux le temps de s'approprier ces dispositifs et de les adapter aux spécificités de leurs territoires en s'appuyant sur des évaluations *ex-ante* et *ex-post*.
- Ensuite, **le territoire pas plus que la technique ne doivent être fétichisés**. Après une réflexion en amont sur la bonne maille territoriale, le périmètre le plus pertinent, il est nécessaire de prendre en compte les **héritages historiques, les structures politiques, organisationnelles et sociales**.
- Sur la perception de l'incertitude, **les avancées technologiques et économiques qu'a connues notre société lui permettent de ne plus subir mais d'agir**. Ceci implique de **faire des choix, qui doivent être discutés, négociés, partagés**.
- La résilience trouve sa source dans **l'inscription au sein des territoires**, car c'est dans les territoires qu'elle se construit de manière performative (c'est l'action qui donne un contenu à la résilience, par l'inverse). Ceci n'invalide pas une vision stratégique à l'échelle nationale.
- Enfin, la **vision politique de l'espace doit être portée, puis déclinée par les acteurs pour prendre en compte les spécificités territoriales**. Tout projet politique s'inscrit dans des systèmes de valeurs, de présupposés idéologiques. Les alternatives doivent ainsi être proposées, faire l'objet de débats, de délibérations, afin d'aboutir à des choix concrets et effectifs.

Magali Reghezza-Zitt, pose la question de **l'existence aujourd'hui d'une politique d'aménagement du territoire (national), qui n'est pas incompatible avec l'aménagement des territoires (local)**. Elle



interroge la réelle prise en compte, lors du passage de la DATAR à la DIACT<sup>2</sup>, des conséquences de décentralisation, justifiée par nécessité de se rapprocher du local. Face à des problèmes complexes, et une action qui est forcément locale, il est impératif de conserver une **vue d'ensemble**, une **réflexion spatiale et spatialisée**, qui prennent en compte les **solidarités entre territoires**, qu'elles soient positives ou négatives. La gouvernance ne peut pas se substituer au gouvernement. Il est nécessaire de combiner une **vision stratégique**, qui s'attache à la matérialité, à l'organisation et aux fonctions de l'espace et des espaces, vision portée et pilotée politiquement, et **l'appropriation par les parties prenantes, à différents échelons territoriaux**, pour décliner localement cette stratégie.

---

<sup>2</sup> Respectivement la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale et la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires.